

# L'Électeur

POLITIQUE, CARICATURE ET CRITIQUE.

Première année. — No. 26.

A. GUERARD & CIE.

Quebec, 10 Novembre 1866.

## ABONNEMENT

Ville, trois mois ..... 45 sous  
Campagne: ..... 30 sous  
Chaque numéro ..... 3 sous

## L'ÉLECTEUR

Paraît le Samedi de chaque semaine.  
Toute correspondance concernant la rédaction doit être adressée FRANCO à

A. GUERARD et Cie., PROPRIÉTAIRES  
Rue St. Marguerite, No. 47.

## L'ÉLECTEUR

Se vend chez M. E. Balzaratti, No. 39, Rue du Pont, St. Roch; M. G. A. Delille, Manufacturier de tabac, Faubourg St. Jean; M. Hardy, libraire, Basse-Ville; M. Bellerive et Laforce, Maison des Bains, Haute-ville; M. Bastien, barbier, rue St. Joseph, M. Marier, barbier, rue St. Joseph, M. Crémazie, libraire, J. Williams Barbier, côté du Palais, M. Wm. Dalton, coin des rues Craig et St. Laurent, Montréal.

Les personnes à qui nous adressons L'ÉLECTEUR sont priées de le renvoyer si elles ne s'abonnent pas.

## WATERFALL.

Comme tout est changé dans la pauvre nature!

Le cœur n'est plus à gauche en ce règne anormal.

La fille, à quinze ans, veut changer sa che-

Mais en quoi donc? — En Waterfall.

Si l'on court au théâtre à la tragique scène,

Se rend-on chez sa tante, à la messe, en un bal,

Fait ses cheveux en Waterfall.

Aux femmes de son temps, St. Paul a bien su

"Cultivez vos cheveux; c'est bien loin d'être

De quel éclat, grand Dieu! se mettrait-il à

S'il les voyait en Waterfall?

Vos longues tresses d'or, ou vos nattes d'ébenes

O femmes, vous donnez un charme sans

Qu'ils sont beaux vos cheveux flottants ou dans

Ab! fit-il donc! du Waterfall?

Les modes d'aujourd'hui font de folles con-

Elles ont eu partout un succès trop fatal;

Comment pouvait-on mieux faire tourner les

Qu'en les changeant en Waterfall?

Pourquoi donc, CLORIDA, que l'on sait si légère,

Watt-elle se charger d'un hideux Waterfall?

Elle est sans vanité, nous répondra sa mère,  
D'ailleurs, le beau lui fait si mal.

Hier, par les cheveux, Colin tenant Denise,  
Allait, je crois, briser le lien conjugal;  
Ah! dit-elle, après coup, il avait tant de prise,  
Sur mes cheveux en Waterfall. — La  
Gazette de Joliette.

## FEUILLETON DE L'ÉLECTEUR

LE 10 NOVEMBRE.

### UN BILLET DE MILLE FRANCS.

(Suite.)

Qu'avais-je besoin de savoir autre chose?  
D'après mon système, je devais me croire bien  
et dûment propriétaire du billet. Et pour-  
tant la conviction n'emplissait pas mon esprit  
au point de n'y plus laisser place au doute.  
C'étaient une lutte et des tiraillements qui  
me tourmentaient. L'instant d'après, c'était  
une joie extravagante, ineffable, qui ne sera  
bien comprise que de celui qui n'a rien, et qui  
connaît le prix de l'argent. Mille francs  
pour l'ouvrier qui a une famille et qui chôme  
un quart de l'année; mille francs pour le  
rêveur qui se contente de pain et d'eau, et qui  
en est arrivé à son dernier sou; mille francs  
pour le bohème à bout d'amis et d'expédients;  
mille francs, quelle fortune! Mille francs,  
cela veut dire: plus de froid, plus de faim,  
plus de honte; mais au contraire: aisance,  
bien-être, travail, dignité, des soucis de l'ave-  
nir. Mille francs! c'est à en perdre la tête.  
Avec quelle passion je partageais cette somme,  
comme j'en distribuais savamment l'emploi.  
Je payerai ici, je payerai là, j'achèterai ceci  
et cela, ce meuble, ces livres dont j'ai tant  
besoin, etc. Comme je vais être tranquille,  
comme je vais travailler! Ah! là, là, c'est  
trop de bonheur en une fois. Cela est  
assurément fort misérable; mais je répète  
qu'on ne sait pas assez combien la gêne per-  
pétuelle, la misère et même souvent l'éduca-  
tion rapetissent l'esprit et dérangent le moral  
d'un individu.

Pour jouir en paix de ma fortune, j'avais à  
combinaison l'intrigue de toute une longue co-  
médie. Je pouvais éveiller des soupçons par  
un surcroît de dépenses; puisqu'on me savait  
pauvre. Il fallait qu'aux yeux de mes amis  
je vécut, comme par le passé, avec les appa-  
rences de la misère. Le change du billet  
n'était pas ce qui m'embarrassait le moins.  
Il était possible que la Turpin eût été faire sa  
déclaration à la préfecture de police, et que de  
là fût parti un avertissement à tous les che-  
veux. Mon extérieur était loin d'annoncer  
la richesse. Celui auquel j'offrirai de changer  
mon billet ne me demanderait-il pas: mon  
nom? ne me ferait-il pas suivre? ne donne-  
rait-il pas l'éveil sur moi? Je n'étais qu'un  
piètre légiste, mais je me doutais bien, que le

Code avait prévu des délits de ce genre. Com-  
ment donc faire? Je résolus de cacher le bil-  
let pendant quelque temps, et d'agir avec une  
discretion et une prudence consommées.

Je fréquentais depuis peu des commença-  
ments qui demeuraient dans une des rues latérales  
de la rue Saint-Denis. Le hasard avait amené  
parmi ces gens, qui tenaient tous de près  
ou de loin au commerce, quelques artistes, et  
gens de lettres, si bien que, sous le rapport  
des professions, se trouvait là une société fort  
mêlée. Je voulus y aller le soir même, en  
vue de m'y procurer quelques détails sur la  
manière de changer un billet. Il était encore  
jour. Je m'étais promis de ne pas m'arrêter  
aux affiches, j'eus beau faire, un papier jaune  
m'entra obliquement dans l'œil, et me fit tour-  
ner la tête. IL A ÉTÉ PERDU. Je frémis  
de la tête aux pieds, et je lus l'affiche avec  
fièvre. Il ne s'agissait que d'une perruche en  
échange de laquelle on offrait quinze francs de  
récompense. Plus loin, cette locution funes-  
te: *il a été perdu*. Je m'accrocha encore les  
yeux. Cette fois, il était question d'une le-

desagréable. Je jurai de ne plus tourner la  
tête pour quoi que ce soit. Mais voici qu'une  
voix que je ne pus faire taire fit dans mon cer-  
veau un bruit de tous les diables, absolument  
comme si j'eusse été céphalalogue; — le dic-  
tionnaire me pardonna cet enfant hybride, —  
et dit: "Quelle différence y a-t-il entre ce que  
tu médites et un vol? En style algébrique,  
trouver et ne pas rendre est égal à voler. Le  
trouver ne constitue pas plus un droit que le  
prendre. Si j'avais une distinction à établir  
entre toi et le voleur, elle ne serait certes pas  
à ton avantage. Le voleur use, à l'occasion,  
de ruse, d'adresse, d'audace; il sait qu'il joue  
sa liberté, quelquefois sa vie; mais, toi, tu  
t'appropries le bien des autres basement sans  
risque et sans péril, n'ayant pas même à crain-  
dre l'injure d'un soupçon. Cela est à ce point  
vrai, que si tu n'étais sûr de l'impunité, si tu  
ne comptais par centaines les moyens d'échap-  
per à la cour d'assises, si tu pensais qu'un  
seul instant le regard d'un juge dût fouiller  
dans tes yeux, et te faire trembler, tu ne ba-  
lancerais pas un moment à restituer le billet.  
Or vu que le crime est crime indépendamment  
de la peine, pour te soustraire au châti-  
ment, tu n'en es pas moins un vrai criminel."  
"Je répondis timidement." Cette vieille fille  
est riche et avare; elle a dix fois plus qu'il ne  
lui en faut pour vivre. Tout me porte à croire  
qu'elle a mal gagné cet argent, qu'elle en a  
volé une partie. Ne serait-ce pas le comble  
de l'absurde que de me parer d'un désintéres-  
sement si inutile à elle, si préjudiciable à moi,  
malheureux, qui ne sais pas même quel sera  
mon lendemain? — Pitoyable raison! le vol  
est vol, qu'il soit fait à un pauvre ou à un ri-  
che. Puis, le mal n'excuse pas le mal. Que  
cette fille soit une voleuse, ce n'est pas un  
motif pour que tu sois un voleur. Puis, en  
face des juges, il peut y avoir des degrés dans  
le crime, la misère peut atténuer à leurs yeux  
bien des fautes; mais devant la conscience des